*[Vos coordonnées]*

*[Date]*

Madame la Sénatrice ou Monsieur le Sénateur,

La présidente de l’Assemblée nationale, Mme Yaël Braun-Pivet, a annoncé, le 5 novembre dernier, l’examen de la proposition de loi n°204 d’Olivier Falorni relative à l’accompagnement des malades et de la fin de vie. Ce sera durant les semaines du 27 janvier et du 3 février 2025.

Cette décision réconforte les patients qui se trouvent dans des situations thérapeutiques sans issue, pour laquelle la médecine se montre malheureusement impuissante. Au-delà, cette décision réconforte aussi les plus de 90% de nos concitoyens qui adhérent au principe de légalisation de l’aide active à mourir, qu’il s’agisse de l’euthanasie ou du suicide assisté.

Je porterai toute mon attention sur les travaux parlementaires, s’agissant d’une liberté – celle du choix de mon parcours de fin de vie – que je juge fondamentale. Je souhaite, lorsque ce texte arrivera au Sénat, que vous preniez alors votre part dans ces travaux et que vous votiez en faveur d’un droit qui ne comportera aucune obligation pour quiconque.

Je vous prie de croire, madame la Sénatrice ou monsieur le Sénateur, à l’expression de ma sincère considération.

*[Signature]*